

# JOURNAL DU PAYS-D'ENHAUT



CHÂTEAU-D'ŒX  
ROUGEMONT  
ROSSINIÈRE



Imprimerie de Château-d'Œx - T 026 924 61 22 - E info@journaldpe.ch  
Route de La Ray 16 - CP 170 - 1660 Château-d'Œx  
Editeur - Imprimeur - Rédacteur: Yves Burri.

PARAISSANT LE JEUDI À CHÂTEAU-D'ŒX  
**Journal d'information indépendant**

Annonces noir-blanc (larg. 33 mm): 50 ct.\* le mm (délai mardi 16 h - avec BAT 9 h)  
Annonces couleurs (larg. 33 mm): 100 ct.\* le mm (min Fr. 200.-) \*TVA 7,7% en sus  
Abonnement: 1 an: Fr. 55.- 6 mois: Fr. 30.- 1 fr 20 l'édition (TVA incl.)

## La « Grue », monnaie locale, mais encore ?



Le 21 mars 2020 marquera le lancement d'une nouvelle monnaie locale complémentaire dans notre région... la Grue. Entre questionnements, craintes ou empressements pour

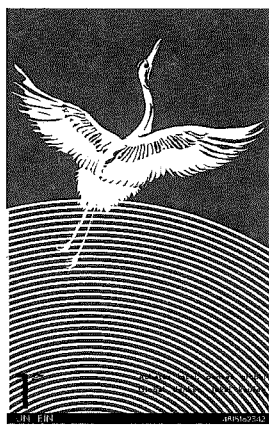
**certain, que vaut vraiment ce nouveau type d'échange commercial qui sera bientôt visible dans nos commerces ?**

En novembre 2017 se crée l'association de « La Grue », présidée par M. Simon Auber. Elle a pour but de former un équilibre entre la Gruyère, le Pays-d'Enhaut et le Saanenland sous un seul et même slogan: une monnaie, deux langues, trois régions. Un nouvel outil économique, marketing et financier permettant de coopérer, travailler ensemble, installant ainsi une confiance et valoriser de nouvelles rencontres entre prestataires et membres individuels, de promouvoir les petits commerces et de consommer local. A ce jour, une cinquantaine d'entreprises font déjà confiance à « La Grue », dont une vingtaine proviennent du Pays-d'Enhaut.

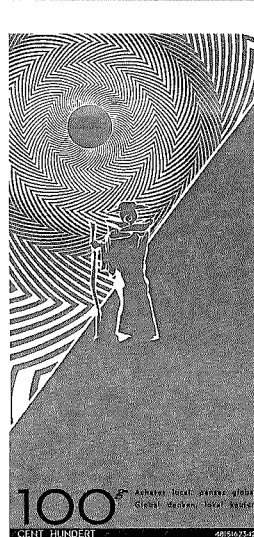
### Comment se compose cette nouvelle monnaie ?

Les valeurs nominales des coupures seront de 1, 2, 3, 5, 10, 20 et 50, incluant 4 niveaux de sécurité distincts. Leur reproduction par photocopie ou autres techniques est quasi impossible. De toute évidence, aucun faux-monnaieur n'aurait intérêt à reproduire cette monnaie locale, du fait qu'elle ne pourrait être utilisée uniquement dans une des 3 régions concernées. 350 000 Grues seront ainsi imprimées et stockées pour le lancement du projet et environ 50 000 Grues seront déjà mises en circulation, dont une partie sera distribuée aux prestataires et le reste pourra être acheté dans les commerces dès le 21 mars 2020. En effet, certaines entreprises pourront, si elles le désirent, devenir des bureaux de change et ainsi permettre la bonne circulation de la nouvelle monnaie.

Des affichettes seront distribuées par l'association pour les établissements intéressés à utiliser La Grue pour la vente et/ou pour le change afin d'en informer leur clientèle. A noter qu'il est important de savoir, que seuls les membres prestataires pourront reconvertir leurs Grues en Francs suisses pour un taux de 2 à 5 %, en s'adressant directement à l'association qui mettra en place une surveillance en tout temps, afin d'éviter des actions frauduleuses.



Pour les membres individuels, la manœuvre sera irréversible, ceci dans le but de les encourager à trouver des débouchés et à faire circuler la monnaie. C'est la raison pour laquelle il sera conseillé par le comité du projet de ne pas en retirer trop dès le début, afin de bien se familiariser avec ce nouveau type de dépenses. Et pour les entreprises qui n'arriveraient plus à déboursier leurs Grues, l'association se tiendra à disposition pour les aider à trouver d'autres solutions plus avantageuses, comme proposer de rendre la monnaie en Grues, de chercher de nouveaux fournisseurs acceptant les Grues, et/ou de rémunérer partiellement leurs employés en Grues (prime, cadeaux, etc.).



### Par rapport au Franc suisse ?

C'est tout simple, 1 Grue est égale à 1 CHF. Il sera tout à fait possible de faire des dépenses mixtes. Vous pourrez sans autre régler une partie de vos achats en Grues et le reste en Francs suisses, comme le vendeur le pourra également en vous rendant la monnaie (s'il y a des centimes par exemple). Il faut bien penser que la Grue devra être considérée comme un bon cadeau! Etant, du coup, de la même valeur, les deux monnaies pourront être mélangées et traitées comptablement dans une seule et même caisse. Il n'y aura, par contre, aucune possibilité de placer vos Grues dans un établissement bancaire ou de faire vos paiements par facture. Il sera donc recommandé de cacher votre argent local en sécurité.

## Courrier du lecteur

Cette rubrique, ouverte gratuitement à nos lecteurs, ne reflète pas forcément l'avis de la rédaction.

### Aux opposants à la 5G

Comme vous l'aurez constaté, un nouvel avis d'enquête pour une antenne 5G de 25 m de haut (presque 3 fois la hauteur du silo!) aux Ouges est paru dans le Journal du Pays-d'Enhaut du 6 février.

L'été dernier, lors de la parution du premier avis d'enquête concernant une antenne 5G, 99 oppositions ont été déposées. Le 14 octobre 2019, la Municipalité de Château-d'Œx a envoyé une lettre aux 99 opposants pour les informer qu'elle n'était toujours pas en mesure de se déterminer sur la délivrance du permis demandé, vu que la Direction générale de l'environnement bloquait tous les dossiers jusqu'à la publication du rapport de l'Office fédéral de la communication. Bien que ce dernier soit connu, le moratoire n'a (heureusement!) pas été levé.

Comme je m'étonnais qu'un nouvel avis d'enquête soit publié, je me suis renseignée auprès du service des travaux, et j'ai appris qu'une demande de permis ne pouvait être refusée si elle était conforme aux lois. Je suppose que Swisscom prend les devants afin de s'assurer les emplacements convoités!

Il ne nous reste donc plus qu'à reprendre le chemin du bâtiment communal jusqu'au 8 mars, afin de faire à nouveau opposition à cette technique très controversée et (qui est) très probablement nuisible à la santé, sans compter les impacts sur notre environnement causés par la production des appareils connectés (énergie, ressources, emplois industriels mal rémunérés, transports par camions, augmentation des déchets, etc.)!

*Claudine Ziegler*

### La Grue à l'avenir ?

Pour commencer, ce qui a été mis en place durant la fin 2019 le sera pour une période d'au moins 2 ans.

À la suite des expériences faites, il se peut que la Grue évolue dans le sens des paiements électroniques, des crédits mutualisés, d'une monnaie fondante... mais tout ceci reste encore des projets d'avenir.

Dans tous les cas, ce sont les membres individuels, prestataires et institutionnels qui prendront les décisions qui s'imposent.

Plus d'informations et la liste complète des prestataires sur: [www.lagrue-mlc.ch](http://www.lagrue-mlc.ch)

*Simon Walther*